

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Préambule

Les Conditions Générales de Vente (nommées CGV) décrites ci-après détaillent les droits et obligations de Carrément PRO et de son Client dans le cadre de la vente de ses Prestations de services.

Article 1 - Principes

Ces CGV concernent les Prestations de services fournis entre le Prestataire et l'Acheteur, elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les Services rendus par le Prestataire auprès des Acheteurs. Elles expriment l'intégralité des obligations des Parties, constituant le socle unique de la relation commerciale entre les Parties, et, en ce sens, l'Acheteur est réputé les accepter sans réserve.

Ces CGV prévalent sur tout autre document et notamment sur toutes conditions générales d'achat. Elles sont communiquées à tout Acheteur, afin de lui permettre de contracter une Prestation de services. Le Prestataire se réserve le droit de modifier ponctuellement ses CGV.

Les présentes CGV seront applicables dès leur mise en ligne.

Si une condition de Prestation de services venait à faire défaut, elle serait considérée être régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance dont les sociétés ont leur siège en France.

Carrément PRO se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes, en fonction des négociations menées avec l'Acheteur, par l'établissement de conditions de vente particulières.

Les présentes CGV sont applicables jusqu'au **31 décembre 2021**.

Article 2 - Contenu

Les présentes CGV concernent les Services suivants : Services externalisés d'assistance à la gestion administrative, logistique et marketing auprès des professionnels (APE 8211Z : Services administratifs combinés de bureau).

Les présentes CGV ne concernent que les Prestations effectuées en France pour des Acheteurs situés sur le territoire français. Pour toute Prestation effectuée hors de France, ou pour un Acheteur situé hors de France, il convient de le signaler pour obtenir un devis spécifique.

Article 3 - Informations sur les Prestations

Les Prestations régies par les présentes CGV sont celles qui sont proposées par le Prestataire, qui figurent sur le site internet ou les différents documents commerciaux et contractuels du Prestataire et qui sont indiquées comme réalisées par le Prestataire ou sous son contrôle.

Elles sont proposées dans la limite des disponibilités du Prestataire. Elles sont décrites et présentées avec la plus grande exactitude possible. Toutefois si des erreurs ou omissions ont pu se produire quant à cette présentation, la responsabilité du Prestataire ne pourrait être engagée.

Article 4 - Prix

Les prix mentionnés sur le site et tous les documents commerciaux et contractuels du Prestataire sont valables au moment de la signature du Contrat. Ils sont indiqués et facturés en euros et s'entendent hors taxe (TVA non applicable - article 293B du CGI).

Les Prestations sont facturées à l'heure ou sous forme de Forfait. La souscription à un Forfait entraîne l'acceptation tacite d'une facturation automatique à la fin de chaque mois sauf dénonciation par le Client dans une période minimale d'un mois avant la date d'anniversaire du Contrat.

Le défaut de paiement d'une facture à son échéance, toute demande de sursis de paiement ou tout fait pouvant impliquer l'insolvabilité de l'Acheteur, entraînent la déchéance du terme accordé pour le paiement de toutes Prestations, rendant ce paiement immédiatement exigible et confèrent le droit au Prestataire de résilier les Prestations en cours sans autres formalités qu'une notification par lettre recommandée et sans que cela puisse donner lieu pour le Client au moindre dédommagement.

Article 5 - Modalités et délais de paiement

Le règlement des Prestations et Forfaits, se fait par virement bancaire. Le Prestataire se réserve notamment le droit de refuser d'effectuer une Prestation émanant d'un Acheteur qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une Prestation précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration.

Un acompte de 30% du montant total du Contrat pourra être demandé pour certaines Prestations, à la signature de ce Contrat et restera acquis par le Prestataire. Cet acompte sera indiqué sur le Contrat.

Sauf convention contraire, les factures sont émises à la fin de chaque Prestation et à la fin du mois de chaque Forfait. Le règlement des factures est exigible : dès réception. Le prix est payable en totalité et en un seul versement. Ce délai sera mentionné sur la facture adressée à l'Acheteur.

Conformément à la loi, tout retard de paiement oblige le Prestataire à facturer des pénalités de retard. Le Client s'expose à des frais de 18 euros en cas de retard de paiement. En cas de non-paiement, le débiteur sera tenu de régler au Prestataire une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros pour mise en demeure, au surplus, le Prestataire sera fondé à suspendre l'exécution des Prestations jusqu'à règlement complet de la facture impayée sans que cette inexécution puisse être considérée comme lui étant imputable.

Article 6 - Délais d'intervention

Sauf en cas de force majeure ou lors des périodes de fermeture, les délais d'intervention seront, dans la limite des disponibilités du Prestataire, ceux indiqués dans le Contrat.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

En cas de retard, la responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée, et ce, pour quelque cause que ce soit. Par conséquent, aucune demande d'indemnisation, de quelque nature que ce soit, ne pourra être réclamée par l'Acheteur.

En cas d'indisponibilité du Prestataire pour réaliser la Prestation, l'Acheteur en sera informé au plus tôt et aura la possibilité d'annuler le Contrat. L'Acheteur aura alors la possibilité de demander le remboursement des sommes versées dans les 30 jours au plus tard de leur versement.

Article 7 - Modalités de réalisation

La Prestation est réalisée à l'adresse indiquée dans le Contrat. L'Acheteur devra veiller à son exactitude. Tout déplacement en pure perte du Prestataire à cause d'une adresse erronée ou incomplète sera facturé à l'Acheteur.

L'Acheteur peut, à sa demande, obtenir l'envoi d'une facture à une adresse de facturation spécifique, en l'indiquant sur le Contrat.

L'Acheteur veillera à donner accès au Prestataire notamment s'il n'est pas présent le jour de la réalisation de la Prestation.

Article 8 - Obligations et droits de l'Acheteur

Afin de faciliter la bonne exécution des Prestations, l'Acheteur s'engage :

- À fournir au Prestataire des informations et documents complets, exacts et dans les délais nécessaires sans qu'il soit tenu d'en vérifier le caractère complet ou l'exactitude.
- À avertir directement le Prestataire de toute difficulté éventuelle relative à l'exécution des Prestations.

Article 9 - Informations et publicité

L'Acheteur reconnaît et accepte :

- Que les Parties pourront sauf demande expresse contraire de l'autre Partie, correspondre ou transférer des documents par courrier électronique circulant sur le réseau internet.
- Que le Prestataire ne saura être tenu pour responsables de toute perte, dommage, frais ou préjudice occasionnés par la perte, le retard, l'interception, le détournement ou l'altération de tout courrier électronique causés par un fait quelconque. De façon générale, les Parties s'engagent à respecter la réglementation applicable à la protection des données personnelles et notamment les dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Confidentialité

Chacune des Parties s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles reçues de l'autre Partie.

Les informations confidentielles s'entendent des informations de toute nature, visuelles ou orales, sur quelque support que ce soit, relatives à la structure, l'organisation, les affaires, les politiques internes diverses, les projets et le personnel de chacune des Parties.

Sous réserve des exceptions visées ci-après, la présente obligation de confidentialité produira ses effets pendant une durée de 6 mois suivant le terme des Prestations.

Ont également un caractère confidentiel, le contenu des Prestations ainsi que les rapports, courriers, informations, notes, devis, fournis par le Prestataire au cours de l'exécution des Prestations. Ces documents sont communiqués à l'Acheteur pour un usage strictement interne et à la condition de ne pas les divulguer à des tiers ni de les annexer à un document qu'il serait amené à produire. Si l'Acheteur souhaite que tout ou partie de ces documents soient divulgués à/ou utilisés par un tiers, il doit en demander l'autorisation préalable par écrit au Prestataire. Des modalités applicables à cette divulgation seront alors fixées.

Informations exclues

Les obligations et restrictions énoncées ci-dessus ne s'appliquent pas :

- Aux informations confidentielles qui appartiennent au domaine public, ou ont été acquises librement avant le début de la Prestation.
- Sont ou deviennent connues autrement qu'à la suite d'une violation du présent article.
- Sont ou deviennent connues grâce à d'autres sources non tenues à une restriction de divulgation.
- Ou doivent être communiquées en vertu d'une obligation légale ou professionnelle ou à la demande de toute autorité judiciaire ou réglementaire habilitée à exiger la divulgation des informations confidentielles.

Sous réserve de ses obligations en matière de confidentialité, le Prestataire se réserve le droit d'exécuter des Prestations pour des entreprises concurrentes de celle de l'Acheteur.

Article 10 - Propriété intellectuelle

Au cas où l'une des recommandations du Prestataire ou l'utilisation d'éléments livrés à la suite de l'une de ses préconisations impliquerait l'utilisation de biens, modèles, dessins, photographies, etc... faisant l'objet de droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers, le Prestataire informera l'Acheteur de l'existence de ces droits et des conséquences de leur utilisation. Il appartiendra alors à l'Acheteur et sous sa seule responsabilité de prendre toute mesure permettant l'utilisation de tels droits, notamment en négociant pour son propre compte les droits d'utilisation dans des conditions telles que le Prestataire soit en mesure de s'en prévaloir pour les besoins des Prestations.

Pour les besoins propres des Prestations, le Prestataire pourra utiliser ou développer des logiciels, y compris des feuilles de calculs, des documents, des bases de données et d'autres outils informatiques. Dans certains cas, ces aides peuvent être mises à la disposition de l'Acheteur et sur sa demande. Dans la mesure où ces outils ont été développés spécifiquement pour les besoins du Prestataire et sans considération des besoins propres

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

de l'Acheteur, ceux-ci sont mis à disposition de l'Acheteur pendant la durée du Contrat en l'état et sans aucune garantie attachée, à simple destination d'usage. Ils ne devront être distribués, partagés ou communiqués à des tiers que ce soit en tout ou Partie. Cette mise à disposition temporaire n'emportera aucune cession de droits ni garantie, quel qu'en soit le titre, au bénéfice de l'Acheteur ou celui du tiers.

Le Prestataire se réserve tout droit, titre et intérêt sur :

- Les éléments originaux figurant dans les travaux, documents, mémos, consultations, avis, conclusions ou autres actes de procédure, etc... réalisés dans le cadre des Prestations, y compris de façon non limitative, tout droit d'auteur, marque déposée et tout autre droit de propriété intellectuelle s'y rapportant.
- Toutes les méthodes, processus, techniques, développements, et savoir-faire incorporés ou non des Prestations ou que le Prestataire serait amené à développer ou à fournir dans le cadre des Prestations.

L'Acheteur pourra, sans limitation géographique, à titre gratuit et irrévocable, utiliser de manière interne et pour la durée de protection par le droit d'auteur, les éléments conçus par le Prestataire et intégrés dans ses travaux. L'Acheteur s'interdit de distribuer, commercialiser, et plus généralement de mettre à disposition ou de concéder l'utilisation de ces mêmes réalisations et plus généralement de concéder l'utilisation de ces mêmes éléments à des tiers sans l'accord du Prestataire.

Aucune Partie ne pourra faire mention ou usage du nom, de la dénomination, des marques et logos ou autres appellations, commerciales ou non, de l'autre Partie sans accord préalable et écrit de cette dernière.

Par dérogation à ce qui précède, le Prestataire pourra faire usage du nom, de la dénomination, des marques et logos de l'Acheteur en cours de Contrat dans la mesure de ce qui est strictement nécessaire à l'exécution des Prestations, y compris dans des propositions de Prestations ultérieures.

Par ailleurs, l'Acheteur autorise le Prestataire, à l'issue de la réalisation des Prestations, à citer son nom/dénomination à titre de référence et accompagner cette citation, le cas échéant, d'une description textuelle et visuelle des Prestations effectuées.

Article 11 - Documents

Le Prestataire conservera les documents originaux qui lui auront été remis et les restituera à l'Acheteur, sur sa demande. Tous les documents, données ou informations, que l'Acheteur aura fournies, resteront sa propriété. Le Prestataire conservera une copie des seuls documents nécessaires à la constitution de ses dossiers de travail. Les documents de travail préparés dans le cadre des Prestations restent la propriété de Carrément PRO et sont couverts par le secret professionnel.

Article 12 - Indépendance

Dans l'hypothèse où un conflit d'intérêt ou une problématique d'indépendance surviendrait au cours de l'exécution des Prestations, le Prestataire en fera part immédiatement à l'Acheteur et recherchera avec lui la solution la plus adaptée à la situation dans le respect des règles applicables. Plus particulièrement, si une modification de la réglementation ou des normes professionnelles interdisait au Prestataire de poursuivre ses Prestations, il mettra à la disposition de l'Acheteur le résultat des Prestations ainsi que tous documents nécessaires à leur finalisation, y compris ses documents en l'état, et ce, afin d'en faciliter la poursuite par un tiers.

Article 13 - Responsabilité du Prestataire

L'entière responsabilité du Prestataire relative à tout manquement, négligence ou faute, relevé à l'occasion de l'exécution des Prestations, sera plafonnée à 50% du montant du prix du Forfait mensuel choisi ou à 50% du montant total des Prestations. Cette stipulation ne s'appliquera pas à une responsabilité pour décès ou blessure corporelle, ni à toute autre responsabilité que la loi interdit d'exclure ou de limiter.

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

Le Prestataire ne répond ni de ses assureurs, ni des dommages indirects, ni du manque à gagner ou de la perte de chance ou de bénéfices escomptés, ni des conséquences financières des actions éventuellement intentées par des tiers à l'encontre de l'Acheteur.

Article 14 - Cessibilité et sous-traitance

Le Prestataire se réserve le droit de céder tout ou Partie de l'exécution des Prestations à des Prestataires répondant aux mêmes exigences de qualification. Si la Prestation requiert des compétences particulières, le Prestataire informera l'Acheteur sur la possibilité d'en sous-traiter une Partie. Le sous-traitant interviendra alors sous la seule responsabilité du Prestataire et s'engagera à conserver confidentielles toutes les informations dont il aura connaissance à l'occasion des Prestations.

Article 15 - Réclamations

Toutes les réclamations, qu'elles soient amiables ou judiciaires, relatives à l'exécution des Prestations devront être formulées dans un délai de 3 mois à compter de la fin de la réalisation de la Prestation.

Article 16 - Droit de rétractation

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Compte tenu de la nature immatérielle de la Prestation, le Client reconnaît et accepte que le droit de rétractation dans un délai de 7 jours francs dès la signature du Contrat, ne peut plus être exercé par celui-ci, conformément aux dispositions des articles L 121-20-2 du code de la consommation.

Article 17 - Force majeure

Toutes circonstances indépendantes de la volonté des Parties, empêchant l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations, sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des Parties et entraînent leur suspension.

La Partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre Partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition. Seront considérés comme cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux Parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des Parties et qui ne pourront être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français : une maladie ou problèmes de santé, le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux Clients. Les Parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du Contrat sera poursuivie. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois mois, les présentes CGV pourront être résiliées par la Partie lésée.

Article 18 - Non-validation partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGV sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Article 19 - Non-renonciation

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre Partie à l'une des quelconques obligations visées dans les présentes CGV ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Article 20 - Protection des données personnelles

Le Client est informé des réglementations concernant la communication marketing, la loi du 21 Juin 2014 pour la confiance dans l'Economie Numérique, la Loi Informatique et Liberté du 06 Août 2004 ainsi que du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD : n° 2016-679).

Données collectées

Les données à caractère personnel qui sont collectées sur ce site sont les suivantes :

Demande de contact : lors de la rédaction d'une demande contact, ses noms, prénom, adresse électronique, n° de téléphone nom de la société / association.

Cookies : les cookies sont utilisés, dans le cadre de l'utilisation du site. L'Utilisateur a la possibilité de les désactiver à partir des paramètres de son navigateur.

Utilisation des données personnelles

Les données personnelles collectées auprès des Utilisateurs ont pour objectif la mise en relation avec le Prestataire ainsi que la gestion du fonctionnement et optimisation du site web.

Partage des données personnelles avec des tiers

Les données personnelles peuvent être partagées avec des sociétés tierces, dans les cas suivants :

- quand l'Utilisateur autorise le site web d'un tiers à accéder à ses données.
- quand le site web recourt aux services de Prestataires qui disposent d'un accès limité aux données de l'Utilisateur, dans le cadre de l'exécution de leurs Prestations. Ils ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la réglementation applicable en matière protection des données à caractère personnel.
- si la loi l'exige, le site web peut effectuer la transmission de données pour donner suite aux réclamations présentées contre le site web et se conformer aux procédures administratives et judiciaires.
- si le site web est impliqué dans une opération de fusion, acquisition, cession d'actifs ou procédure de redressement judiciaire, elle pourra être amenée à céder ou partager tout ou partie de ses actifs, y compris les données à caractère personnel. Dans ce cas, les Utilisateurs seraient informés, avant que les données à caractère personnel ne soient transférées à une tierce Partie.

Mise en œuvre des droits des Utilisateurs

En application de la réglementation applicable aux données à caractère personnel, les Utilisateurs disposent des droits ci-dessous mentionnés, qu'ils peuvent exercer en faisant leur demande à l'adresse suivante : Carrementpro44@gmail.com.

- Le droit d'accès : ils peuvent exercer leur droit d'accès, pour connaître les données personnelles les concernant. Dans ce cas, avant la mise en œuvre de ce droit, le site web peut demander une preuve de l'identité de l'Utilisateur afin d'en vérifier l'exactitude.
- Le droit de rectification : si les données à caractère personnel détenues par le site web sont inexactes, ils peuvent demander la mise à jour des informations.
-

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- Le droit de suppression des données : les Utilisateurs peuvent demander la suppression de leurs données à caractère personnel, conformément aux lois applicables en matière de protection des données.
- Le droit à la limitation du traitement : les Utilisateurs peuvent demander au site web de limiter le traitement des données personnelles conformément aux hypothèses prévues par le RGPD.
- Le droit de s'opposer au traitement des données : les Utilisateurs peuvent s'opposer à ce que ses données soient traitées conformément aux hypothèses prévues par le RGPD.

Evolution de la présente clause

Le site web se réserve le droit d'apporter toute modification à la présente clause relative à la protection des données à caractère personnel à tout moment. Si une modification est apportée à la présente clause de protection des données à caractère personnel, le site web s'engage à publier la nouvelle version sur son site. Le site web informera également les Utilisateurs de la modification par messagerie électronique, dans un délai minimum de 15 jours avant la date d'effet. Si l'Utilisateur n'est pas d'accord avec les termes de la nouvelle rédaction de la clause de protection des données à caractère personnel, il a la possibilité de supprimer son compte.

Article 21 - Loi applicable

Les présentes CGV sont soumises à l'application du droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Les Parties s'engagent à chercher une solution amiable à tout différend qui pourrait naître de la réalisation des Prestations. Si elles n'y parviennent pas, les Parties soumettront le litige au tribunal de commerce compétent.